

Prime d'ancienneté des cadres



24 octobre 2022

Une revendication historique de la CFE-CGC

Mercredi 26 octobre se tiendra la 3^e réunion de négociation RELOAD sur le thème de la rémunération.

C'est au cours de cette réunion que sera abordée la **prime d'ancienneté des cadres**.

Cette prime existe chez Airbus Avions et Airbus Hélicoptères, mais **pas chez Airbus Defence and Space, où seuls les non-cadres bénéficient d'une prime d'ancienneté.**

Dès le début des négociations RELOAD l'an dernier la CFE-CGC a souligné que cette prime d'ancienneté constitue un des éléments importants différenciant le statut social d'Airbus Defence and Space et celui des autres divisions.

Cela fait des années que, lors des Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ADS la CFE-CGC demande la mise en place chez ADS de la prime d'ancienneté des cadres.

(voir [revendications NAO CFE-CGC](#) sur « *my CfeCgc ADS* », actualité du 8/03/2022)

Nous porterons donc cette revendication CFE-CGC mercredi lors de la réunion de négociation RELOAD.



Prime d'ancienneté des cadres - mode d'emploi :

L'ancienneté minimale prise en considération est de 3 ans, celle maximale de 20 ans et vise aussi bien les années accomplies en qualité de cadre que de non cadre.

Son montant, par année d'ancienneté, est déterminé en pourcentage des appointements forfaitaires annuels minimaux du cadre position II, indice 100, forfaits jours, en vigueur dans la Société au 1er janvier de l'année considérée.

Elle se calcule de la façon suivante :

(salaire annuel minimum position II indice 100 X 0,323 %) * nombre d'années d'ancienneté entre 3 ans et 20 ans

Pour 2022, le calcul de la prime d'ancienneté des cadres donne le résultat suivant $39232€ \times 0,323 \% = 126,71 €$ arrondi à 127€.

Ainsi :

- pour **3 ans d'ancienneté** la prime est de **381 €**
- pour **20 ans d'ancienneté** la prime est de **2540 €**

A suivre, mercredi 26 octobre à l'occasion de la négociation RELOAD sur le thème de la rémunération.

Restez Informés

Installez l'application My **CfeCgc** ADS
QR code ci-contre ou
<http://flashwebcodelink.com/406>



ON S'OCCUPE DE VOUS

Resp. Section Toulouse : **B. PATOULLIART** 05 62 19 75 01
Resp. Section Elancourt : **V. HENQUINBRANT** 01 82 61 27 51
Comité Européen ADS (ECADS) : **C. DUMAS** 05 62 19 71 67
DSC ADS SAS: **T. PREFOL** 06 40 19 29 06
DSC adjoint ADS SAS : **D. IZAMBERT** 06 80 27 84 90

<https://www.cfecgc-airbusds.fr> - twitter: [@cfecgcairbusds](https://twitter.com/cfecgcairbusds)